

Seine-Maritime

Rouen, le **30 MAI 2011****Didier MARIE**

Président du Département de Seine-Maritime

**ARRÊTÉ****Le Président du Département**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,

Vu la délibération du Conseil Général du 9 octobre 2007 relative aux ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis émis par la Commission administrative paritaire le 24 mai 2011,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau d'avancement au grade d'**adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe des établissements d'enseignement** est dressé dans l'ordre nominatif figurant en annexe au présent arrêté.

**Article 2** : Le tableau mentionné à l'article premier prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et cesse d'être valide le 31 décembre 2011.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département

Didier MARIE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ère CLASSE DES  
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
LECOQ	JEAN-PIERRE
ABRAHAM	MARTINE
HAUCHECORNE	CLAUDINE
DOUIN	CORINNE
BAZIN	PATRICIA

Seine-Maritime



Didier MARIE

Président du Département de Seine-Maritime

Rouen, le 30 MAI 2011

**ARRÊTÉ****Le Président du Département**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2007-913 du 15 mai 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,

Vu la délibération du Conseil Général du 9 octobre 2007 relative aux ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis émis par la Commission administrative paritaire le 24 mai 2011,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement est arrêté ainsi qu'il suit :

Michelle DELU  
Jacky DENOITTE  
Didier REBIARD  
Emile MARGOLLE

**Article 2** : Le tableau mentionné à l'article premier prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et cesse d'être valide le 31 décembre 2011.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département

Didier MARIE

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen – 53 avenue Gustave Flaubert - dans un délai de deux mois à compter de sa publication